

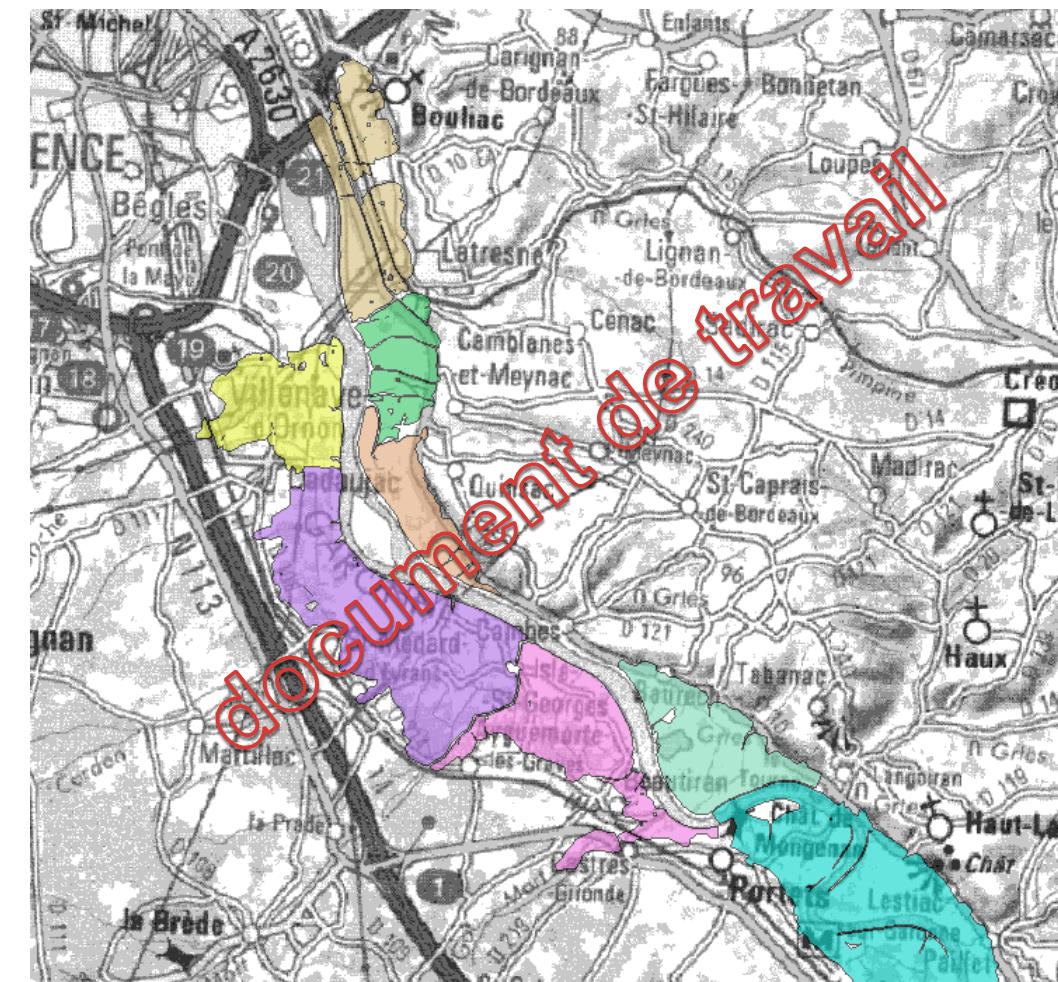
Synthèse sommaire des caractéristiques de zones inondées

		Caractéristiques		Personnes inondées / submergées				Événement maritime				Événement maritime			
		Crue décennale avec système d'endiguement actuel	Crue décennale avec arasement total du système d'endiguement actuel	Crue centennale avec arasement total du système d'endiguement actuel	Crue centennale avec système d'endiguement actuel	Événement décennal avec arasement total du système d'endiguement actuel	Événement décennal avec système d'endiguement actuel	Événement décennal avec arasement total du système d'endiguement actuel	Événement décennal avec système d'endiguement actuel	Événement centennal avec arasement total du système d'endiguement actuel	Événement centennal avec système d'endiguement actuel	Ratio pop protégée/longeur (indicatif)	Niveau d'aléa	Commentaire	
Secteur 1	Secteur à l'amont des boudellles	1/	/	50	20	51	51/	/	/	/	/	15 à 20 personnes / km de digue	2	Bourg de Bourdeilles inondé dès T = 5 à 10 ans	
Casier de Fontet-Bassanne - RG	2	8 T = 5 ans	134	135	173	173/	/	/	/	/	/	40 personnes / km de digue	2	La Rouergue inondé pour T = 10 ans	
Casier de Barie-Castets - RG	3	9,2 T = 5 ans	380	384	384/	384/	/	/	/	/	/	40 personnes / km de digue	2	Bourg de Barie inondé pour T = 5 ans	
Casier de Barie-Castets - RG	4	8,5 T = 5 ans	313	313	316	316/	/	/	/	/	/	40 personnes / km de digue	2	Bourg de Barie inondé pour T = 5 ans	
Secteur la Réole - confluent du Dropt	5/	/	100	100	100/	100/	/	/	/	/	/	/	/	3	
Secteur casseuil - Caudot - Saint Pierre d'Aurillac - Saint Matirat (rive droite)	6/	/	515	523	732	803/	/	/	/	/	/	/	/	3	
Secteur de Castets à Saint Pierre de Mons	7/	/	157	157	177	177/	/	/	/	/	/	/	/	3	
Lançon	8/	/	734	743	1238	1286/	/	/	/	/	/	/	/	1	
Secteur 2															
Casier de Toulenne-Peilgnac	9	2,7 T=2,5ans	50	54	91	96/	/	/	/	/	/	20 à 35 personnes / km de digue	4	Peu de population - inondé pour T = 10 ans	
Casier de Saint Macaire-Saint Maixant	10	6,2 T = 5 ans	151	139	243	243/	/	/	/	/	/	25 à 40 personnes / km de digue	4	Peu de population - inondé pour T = 5 à 10 ans	
Casier de Peilgnac-Barsac	11	3,9 T = 5 ans	158	155	400	402/	/	/	/	/	/	40 à 100 personnes / km de digue	4	Bourg notablement submergé à partir de T = 10/20 ans	
Casier de Loupiac - Sainte Croix du Mont	12	5,2 T = 5 ans	184	190	210	213/	/	/	/	/	/	40 personnes / km de digue	4		
Casier de Barsac-Cérons	13	5 T = 5 à 10 ans	188	339	563	788/	/	/	/	/	/	40 à 160 personnes / km de digue	3	Cérons inondé à partir de 10/20 ans	
Casier de Loupiac - Cadillac - Beaugey (RD)	14/	/	434	524	696	723/	/	/	/	/	/	/	/	3	Zone notable : le bourg de Cadillac
Cérons - Pallest - Lestiac - Langon - Le Tourne - Virelade - Arahanats - Portets	15/	/	187	251	326	367/	/	/	/	/	/	/	/	3	Zones notables : bourg de Pallest et bourg du Tourne
Secteur 3															
Casier de Tabanach -Tourne - Baurech	16/	T = 50 - 100	514	578	886	962/	/	/	/	/	/	/	/	3	
Casier de Tabanach -Tourne - Baurech	17/	/	107	114	148	155/	/	/	/	/	/	/	/	3	
Casier de Tabanach -Tourne - Baurech	18	5,3 ans	0	111	125	144	0	103	48	130 km de digue	63	Jusqu'à 30 personnes / km de digue	3		
Casier -Beaudran	19/	T = 25 ans	67	68	203	289	66	52	216	Jusqu'à 100 personnes / km de digue	324	Jusqu'à 100 personnes / km de digue	2		
Casier de Beautiran - Isle Saint Georges	20	3 environ	0	100	0	298	2	268	119	Jusqu'à 76 personnes / km de digue	381	Jusqu'à 76 personnes / km de digue	2		
Casier d'Ile Saint Georges - Cadajac	21	5 environ	0	48	0	132	2	320	67	Jusqu'à 50 personnes / km de digue	119	Jusqu'à 50 personnes / km de digue	2		
Casier de Cadajac - Vileneuve d'Ornon	22	2,3 environ	5	11	5	16	6	51	23	Jusqu'à 110 personnes / km de digue	79	Jusqu'à 110 personnes / km de digue	4		
Casier de Cambes	23	0,7 environ	0	0	0	0	0	77	29	Jusqu'à 80 personnes / km de digue	162	Jusqu'à 80 personnes / km de digue	3		
Casier de Quinsac	24	4,2 environ	0	36	0	185	22	322	150	Jusqu'à 60 personnes / km de digue	150	Jusqu'à 100 personnes / km de digue	2		
Casier de Cambianes - Latresne Sud	25	T = 100 ans	0	4	0	30	0	134	0	Jusqu'à 300 personnes / km de digue	514	Jusqu'à 300 personnes / km de digue	2		
Casier de Latresne Nord - Bouliac	26	4,7 environ	0	6	0	8	0	423	18						

Les objectifs du Plan d'Action de Prévention des Inondations :

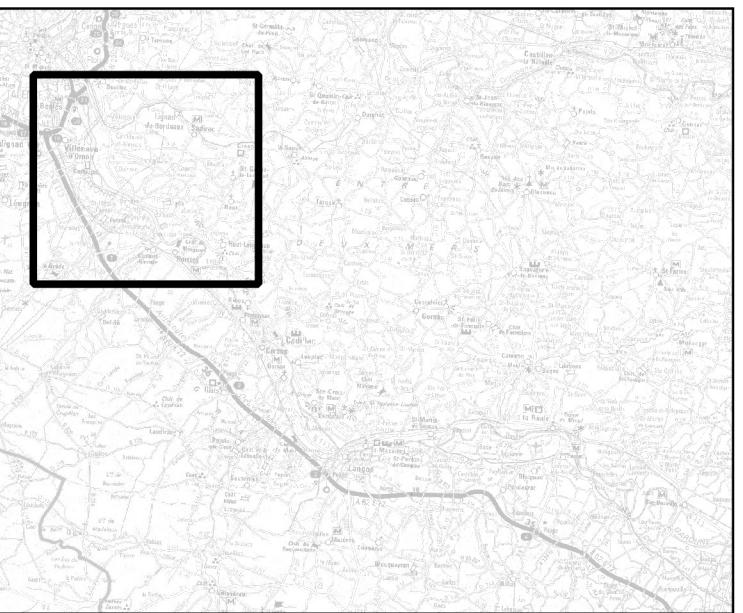
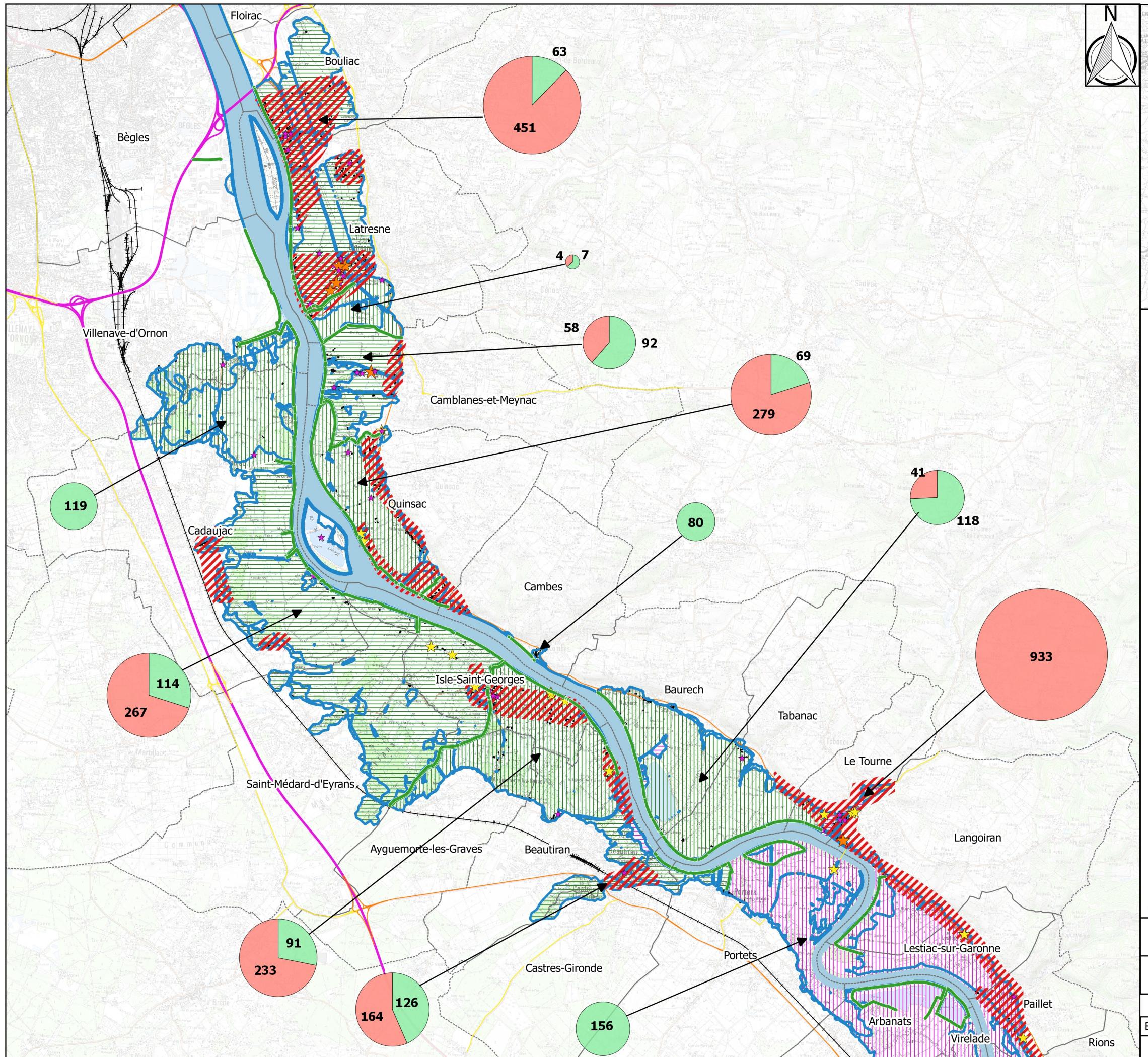
- Réduction de la vulnérabilité : enjeux humains, biens, facilitation du retour à la normale ;
- Cohérence et globalité du schéma d'aménagement ;
- Pas d'aggravation des inondations : en amont, en aval, latéralement ;
- Optimisation du coût d'investissement : logique de rentabilité ;
- Des actions réalisables et financiables dans les 6 ans (PAPI complet)

Localisation du secteur de travail



Les grands principes du secteur d'étude sont indiqués dans le tableau suivant :

Thématique	Commentaire
Hydraulique	Le secteur est intégralement endigué à partir du casier de Tabanach et vers l'aval. Les événements débordants correspondent à des événements maritimes d'occurrence T = 50 ans voire plus.
Enjeux	Les enjeux humains sont relativement diffus à l'intérieur des zones endiguées, avec notamment la présence d'habitations omniprésentes le long de la Garonne. L'activité agricole du secteur est caractérisée par la culture du maïs et de la vigne.



Légende

- Limites communales
- Digue
- Zones urbaines
- Zone inondable (en considérant un effacement total des digues)

Enjeux :

Etablissements économiques :

- 3 - 10 salariés
- > 10 salariés
- Siège d'exploitation agricole (<2 salariés)

Réseau routier

- Autoroute
- Réseau structurant
- Réseau secondaire
- Voies ferrées

Ensemble hydraulique considéré pour la synthèse des enjeux :

Secteurs considérés pour le recensement de la population résidente, en considérant un effacement total des digues :

- Zone endiguée
- Zone non endiguée

- Population résidente recensée en zone inondable (en considérant un effacement total des digues)
 - Population en zone hors urbaine
 - Population en zone urbaine

NB : Surface proportionnelle au nombre d'habitants total

P.A.P.I. Garonne girondine
Définition du schéma de gestion des zones inondables

Synthèse des enjeux - événement fluvial

Affaire n°831 0153

Echelle 1:60 000

Figure n°3



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

ARTELIA